

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 370

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Pic, M. Garot, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Sother, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, Mme Bregman, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, Mme Godard, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Roussel, Mme Runel, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant le niveau des rigidités budgétaires (hausse des autorisations d'engagement affectées non-engagées, des restes à payer et des reports de charges). Le rapport précise les conséquences de ces dernières sur la capacité d'exécution budgétaire des programmes engagés, et sur les marges de manoeuvre restantes pour financer les priorités de l'actualisation de la programmation militaire.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à alerter sur le poids des rigidités budgétaires sur la soutenabilité de la trajectoire de hausse de l'effort de défense.

Le rapport parlementaire de la commission de la défense sur l'application de la LPM 2024-2030 précise que le budget du ministère des Armées est menacé par « une crise de croissance ». Celle-ci se traduit par des problématiques d'engagements et d'exécution à plusieurs niveaux :

- Une hausse des autorisations d'engagements affectées non-engagées (AENE), qui ont atteint 30,3 milliards d'euros fin 2023 ;
- Une hausse structurelle des restes à payer, lesquels sont passés de 52,1 milliards d'euros en 2017 à 99 milliards d'euros fin 2024. Début 2025, la rigidité était telle que, concernant le programme 146 « équipement des forces » (c'est-à-dire le programme qui vise à mettre à disposition des armées les armements et matériels nécessaires à la réalisation de leur mission), aucun crédit n'était disponible pour financer les nouveaux investissements prévus. Les restes à payer augmentent encore de l'ordre de 40 Md€ en deux ans en 2025-2026, pour se stabiliser ensuite autour de 140 Md€.
- Une hausse anormale du report de charges, avec un stock de 8 milliards d'euros de 2024 vers 2025 (contre 6,1 milliards d'euros de 2023 vers 2024, et 3,88 milliards d'euros de 2022 vers 2023) ;
- Une sous-estimation jusqu'ici chronique des surcoûts (OPEX, MISSOPS, etc.).

Parmi les conséquences :

- Des retards sur plusieurs segments capacitaires (glissement dans les calendriers de livraison d'équipements) ;
- Une absence de visibilité pour les acteurs de la BITD qui pèse particulièrement sur la trésorerie des PME-ETI du secteur ;
- Ou encore une absence d'agilité et de marges de manœuvre pour renforcer l'ambition de la politique RH et/ou l'action sociale du ministère.

Dès lors, l'actualisation de la LPM semble être une sorte de rustine permettant de rattraper des paiements en retard et des dérapages de pilotage. Il convient d'en apprécier pleinement l'ampleur, d'en identifier les causes et de prévoir les outils et procédures pour y remédier.

Ce rapport permettra de garantir la transparence et la cohérence de la trajectoire financière avec les ambitions du projet de loi examiné.